



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-04-05

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 avril 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET) M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Philippe NOYER (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), Mme Dana SOŁECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (pouvoir de M. Michel SAPORTA), Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT, et Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés :

M. Alain-Louis MIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER
M. Philippe LEQUAIN pouvoir à M. Patrick CONFETTI, M. Alain-Michel LAMBERT pouvoir à
M. Philippe NOYER, M. Christophe BOLLENGIER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Michel
SAPORTA pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL, M. Laurent DELAPORTE pouvoir à M. Alain
NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS pouvoir à M. Olivier LEBRUN, M. Roland de HEAULME pouvoir à Mme
Pascale ROCHERON, et M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 6 avril 2010

Date d'affichage de la convocation : 6 avril 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52



N° de l'ordre du jour :

2010.04.05 : Conservatoire à rayonnement régional de Versailles. Conventions de partenariats pédagogiques et artistiques avec le Conseil général des Yvelines, le Conservatoire à rayonnement départemental de Mantes la Jolie, le Théâtre de la Barbacane de Beynes, l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, l'association « Versailles Chapiteau » et l'association « Versailles Jazz Festival ».

□ **M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Conservatoire classé « à rayonnement régional » par décret ministériel n°2006-1248 du 12 octobre 2006, le Conservatoire de Versailles répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique des publics. Elles comprennent notamment le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures de création et de diffusion locales.

Ainsi, la charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 prévoit que les collectivités territoriales ont vocation à susciter et accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions... », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité ». La loi de décentralisation du 13 août 2004 réaffirme les missions de diffusion et d'animation culturelle des établissements d'enseignement artistique.

Depuis 2007, le Conservatoire de Versailles s'est associé par convention avec des institutions culturelles telles que le Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines (scène nationale) ; l'espace culturel l'Onde à Vélizy ou le Centre de musique baroque de Versailles.

Il souhaite poursuivre le développement de liens avec les partenaires culturels locaux et régionaux, dans le but de proposer à ses étudiants une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle et de participer à la vie culturelle locale et régionale.

De nouvelles conventions de partenariats pédagogiques et artistiques sont ainsi proposées avec :

- le Conseil général des Yvelines (événement « Rendez-vous au jardin ») ;
- le Conservatoire à rayonnement départemental de Mantes la Jolie ;
- le Théâtre de la Barbacane de Beynes ;
- l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense (cursus de mise en scène et dramaturgie) ;
- l'association « Versailles Chapiteau » ;
- et l'association « Versailles Jazz Festival ».

Ces structures s'associent au Conservatoire pour réaliser des projets conçus en cohérence avec les axes pédagogiques du Conservatoire et en lien avec leur programmation artistique.

Compte tenu de la nature pédagogique des projets et du calendrier de programmation des structures, tous les projets de collaboration sont définis au fur et à mesure de l'année scolaire. Ils prennent la forme de productions ou de créations artistiques (parfois pluridisciplinaires), d'ateliers-lectures ou de master-classes.

Le contenu artistique et pédagogique ainsi que le montage budgétaire de chacun des projets font l'objet d'une validation hiérarchique en amont dans la limite du budget de Versailles Grand Parc.

Les conditions de financement de chaque projet sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacun des partenaires devra être respecté. Concernant le Conservatoire, le financement des projets s'intégrera directement dans son budget de fonctionnement (lignes budgétaires dédiées aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines.



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques avec le Conseil général des Yvelines ; le Conservatoire à rayonnement départemental de Mantes la Jolie ; le Théâtre de la Barbacane de Beynes, l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense ; l'association « Versailles Chapiteau » et l'association « Versailles Jazz Festival » au titre de l'année scolaire 2009/2010 et à signer tous documents y afférents*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents*
- 3) *dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.*

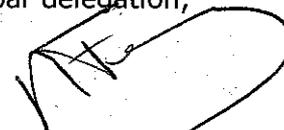
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre d'abstentions : 0

Suffrages exprimés : 61 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

